

# RÈGLEMENT SPORTIF 2021

## | KAYAK FREESTYLE PARTY |

---



<b>1 - GÉNÉRAL</b>	<b>2</b>
<b>2 - ÉPREUVES ET PROGRAMME</b>	<b>2</b>
2.1 - La "Kayak Freestyle Party"	2
2.2 - Programme	2
2.3 - Système de notation	2
<b>3 - CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES</b>	<b>2</b>
3.1 - Conditions de participation :	2
3.2 - Frais d'inscriptions	3
3.3 - Retrait des dossards et Briefing Rider	3
3.4 - Matériel requis :	3
<b>4 - CLASSEMENTS ET PODIUMS</b>	<b>3</b>
<b>5 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS</b>	<b>4</b>
<b>6 - ANNULATION ET ENGAGEMENT</b>	<b>4</b>
<b>7 - RÉCLAMATIONS</b>	<b>4</b>
<b>8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>9 - DROITS À L'IMAGE</b>	<b>5</b>

## 1 - GÉNÉRAL

L'épreuve "Kayak Freestyle Party" est organisée dans le cadre de l'événement "Outdoormix Spring Festival", le **samedi 04 septembre et le dimanche 05 septembre 2021**. Cet événement de "Kayak Freestyle Party" est coorganisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. Clovis BRICE en qualité de coprésident. Les épreuves sont organisées par l'association No Pasa Nada, représentée par Arnaud Morgan, en qualité de président. Le présent règlement a pour objet de veiller à votre sécurité et à votre bien être. Nous vous invitons à suivre le présent règlement et les recommandations suivantes :

## 2 - ÉPREUVES ET PROGRAMME

### 2.1 - La "Kayak Freestyle Party"

Il s'agit d'une compétition de kayak freestyle, ce qui consiste à effectuer, en un temps imparti, un maximum de figures différentes sur une vague et/ou un rouleau.

**La compétition est accessible au canoë et au kayak freestyle.**

### 2.2 - Programme

<b>SAMEDI 04 SEPTEMBRE</b>	<b>Briefing Rider : 12 h 00 - 13 h 00</b> <b>Freestyle Party (♂ &amp; ♀) : 13 h 00 - 16 h 00</b>
<b>DIMANCHE 05 SEPTEMBRE</b>	<b>Freestyle Party (♂ &amp; ♀) : 12 h 00 - 16 h 00</b> <b>Podiums (♂ &amp; ♀) : 18 h 00 - 19 h 00</b>

### 2.3 - Système de notation

Les juges vont évaluer les figures effectuées et les bonus gagnés. De plus, le juge peut remplir une feuille de justification des points attribués. **Chaque figure n'est comptabilisée qu'une seule fois, quel que soit le nombre de réalisations.** Pour faire le total d'un compétiteur sera calculé d'après la moyenne des notes données par les juges.

L'organisation décide avant la compétition le nombre de figures effectuées (figure et tous les bonus pour cette figure) retenues pour le total : **les 3, 4, 5 plus gros totaux, voire la totalité. Ces totaux sont additionnés. L'information sera diffusée lors du briefing**

## 3 - CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES

### 3.1 - Conditions de participation :

L'épreuve de "KAYAK PARTY" est ouverte à tous les compétiteurs disposant soit d'une licence FFCK à jour, soit d'un certificat médical (- d'un an) pour la pratique du KAYAK **en compétition** et d'une carte "Canoë Plus" par jour de compétition, qui sera vendue sur place à l'inscription.

Toutes inscriptions à l'épreuve de "KAYAK PARTY" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

Nous rappelons que :

- Chaque utilisateur est responsable de soi et doit connaître son propre niveau.
- **Les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal pour accéder à la compétition de kayak freestyle.**
- L'organisation ne saurait être tenue pour responsable des conséquences dommageables pouvant survenir du fait d'une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.

### 3.2 - Frais d'inscriptions

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet [www.outdoormixfestival.com](http://www.outdoormixfestival.com) ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Ces frais d'inscriptions comprennent pour :

- Le "Pass Full" à 70 € : 1 "Pass compétiteur" pour accéder à la compétition + 1 "Pass" gratuit pour les deux soirées du festival + l'accès au camping officiel du festival pour 3 nuitées + 2 tickets repas pour le vendredi et samedi soir + le T-shirt de l'édition.
- La "Pass Compétition" à 10 € : 1 "Pass compétiteur" pour accéder à la compétition

### 3.3 - Retrait des dossards et Briefing Rider

Un briefing rider sera donné par les organisateurs, les commissaires de courses et les juges aux sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toutes autres informations. Ce briefing aura lieu une heure avant le début de la compétition le samedi 4 septembre à 13 h 00.

Ce briefing est **obligatoire**, les dossards seront remis au concurrent à ce moment. Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son dossard, ne pourra participer aux épreuves.

Lors de chaque passage, **le port d'un dossard du festival numéroté est obligatoire. La numérotation et le logo du festival doivent être visibles.**

### 3.4 - Matériel requis :

Le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire pendant les compétitions de Freestyle ainsi que le port d'un casque marqué « CE EN 1385 » ou « CE XXXX 5 », Les chaussons doivent être fermés et adaptés à la pratique du Canoë-Kayak. Les chaussettes en néoprène avec semelle sont autorisées.

Une vérification du matériel pourra être effectuée par l'organisateur. En cas de matériel non réglementaire, les organisateurs pourront refuser l'accès à la compétition au concurrent et son bateau

## 4 - CLASSEMENTS ET PODIUMS

À l'issue de la finale, un podium sera réalisé sur le village événement du festival (plan d'eau d'Embrun) par les juges par rapport aux scores des participants. Des récompenses seront attribuées aux trois premiers sportifs de chaque catégorie présente d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

**La présence de tous les concurrents à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donné ultérieurement.**

## 5 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance individuelle accident est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). **L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.** En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

## 6 - ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. **En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "Kayak Freestyle" et ne pourra procéder à aucun remboursement.** Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une manche, d'une épreuve ou d'une partie d'une épreuve est à la responsabilité du directeur de course. Si l'arrêt de la compétition se produit au milieu de la qualification, cela entraîne son décalage à un moment ultérieur si possible ou son annulation.

En cas d'annulation, l'ensemble des riders sont alors qualifiés pour les phases suivantes. Si les phases de finales sont annulées, le classement sera celui des phases qualificatives.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. **Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site.** En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

## 7 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou **le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du sportif dans un délai de 60 min après son arrivée.** Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

## 8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, **il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site.** Des poubelles seront mises à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

## 9 - DROITS À L'IMAGE

Par sa participation au "kayak freestyle party" organisé lors de la neuvième édition de l'Outdoormix Festival, chaque participant autorise expressément les organisateurs à **utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.**